

Monsieur

J'ay differé a vous remercier du liuret des experiences pour ce que j'ay attendu que Mous.^r de Bergue que ie pensois se devoir retirer plustost en son quartier d'hiver, me fist la faveur d'estre porteur de ma lettre en qualite de vostre voisin. Il me semble que le jeune homme qui a fait ce liuret a le vuide ou peu trop en sa teste, et qu'il se haste beaucoup. Je voudrois que le volume qu'il promet fust desia au jour, afin qu'on pust voir ses raisons, qui seront si ie me me troupe aussy peu solides que ce qu'il a entrepris de prouver. Pour le grand Chymique qu'on vous a dit que j'avois amene de France, ie vous assure qu'il n'est inconnu, si ce n'est qu'on veuille honorer de ce titre un de mes intimes amis qui ne pretend aucunement le meriter. C'est Monsieur Picot qui a y devant demeure pres Lion au ~~Endroit~~ est lorsque i'y estois, et qui est encore venu passer icy cet hyver, ce qu'il a fait a condition, et apres m'avoit fait promettre que i'irois aussy avec luy passer en France l'hyver prochain. ce n'est que cete promesse, et quelques autres considerations particulieres, qui me fera reprendre le chemin de Paris dans peu de mois, sans qu'aucune chose qu'on m'aye promise de la part du Roy, m'y oblige, ny que j'aye pour cela resolu d'y passer le reste de mes iours. Je ne vous nieray pas neanmoins que 2 ou 3 iours avant que ie partisse de Paris on me fit l'honneur de m'offrir une pension, mais ce ne fut point a condition que i'irois demeurer



La

la, ny que ie serois aucune autre chose: on me dist seulement
que c'estoit pour tesmoigner qu'on auoit les personnes de ma
sorte en quelque estime. Il est vray que celuy qui m'en porta
la parole y adiousta que ie deuois esperer d'autres auantages
si ie uoulois m'arrestier en France: Et bien que cela ne me
touche pas fort, il me semble pourtant que ie serois deui-
sionnable si ie n'ayuois pas mieux estre en un pais ou ie
suis né, et où l'on tesmoigne m'auoir en quelque consideration,
que de m'arrestier en un autre ou ie n'ay seen en 19 ans obtenir
aucun droit de bourgeoisie, et où pour eiter l'oppression
ie suis contraint a chaque fois d'auoir recours a vous, nostre
Ambassadeur. cela n'empesche pas que ie ne peusse auoir icy
plusieurs amis particuliers que i'honore et que ie chersis extre-
mement, mais ie n'ay quasi aucun commerce avec eux que par
lettres, ce que ie pourray auoir estant a Paris, enuoye plus
commodement qu'a Edmond, où ie ne perds pas pour cela
l'esperance de reuenir. et ie vous supplie de croire qu'en
quelque lieu du monde que l'aille ie seray toujours
constamment

Monsieur

Edmond le 8 Dec. 1647

Vostre tres humble
et tres obeissant seruiteur
Des Cartes

Handwritten text in a cursive script, possibly a list or a set of instructions, written vertically in the center of the page. The text is faint and difficult to decipher but appears to contain several lines of words.

Handwritten text on the right side of the page, appearing as a signature or a name, written vertically.



la, ny que ie feroy aucune autre chose, on ne dist seulement
que i'estoit pour tesmoigner qu'on avoit les personnes de ma
force en quelque estime. Il est vray que celuy qui m'en porta
la parole y adionsta que ie devois esperer d'autres avantages
si ie venlois m'arreser en France. Et bien que cela ne me
touche pas fort, il me semble cependant que ie seroy deve
nurable si ie n'aymoys pas mieux estre en un pais ou ie
suis ne et de luy tesmoigner, auant en quelque consideration
que de m'arreser en France. Et si ie n'ay rien en regard de
aucun droit de luy, ie ne puis pour éviter l'oppression
de luy reconoyre a nous, ny
de luy que ie ne puis avoir
que honneur et que
si aucun contraire au
que par
pour effraya Paris, mais plus
ou se ne perdy pas pour cela
le mis simple de ce que qu'en
quelque lieu, monde que l'air de ie feroy toujours
confinement.

Monsieur

Monsieur de Zuylichem
Conseiller Chevalier
et Secrétaire de son Altesse

A la Haye

Monsieur

Je suis tres humble
et respectueux serviteur
De la Haye